

Des pistes pour sortir de l'ornière

Des mâts de mesure, une expertise, un retour à zéro: Etat et communes ont parlé d'éoliennes mercredi



«Il faut que le Conseil d'Etat ait le courage de déchirer ce plan vérolé», estime Jean-Claude Cornu, syndic de Romont, en parlant du volet éolien du plan directeur cantonal. © Keystone/photo prétexte

Stéphane Sanchez

Publié le 16 avril 2022

Temps de lecture estimé : 4 minutes

Reconstitution » Le dialogue fut «constructif» mercredi soir à Forum Fribourg, selon le conseiller d'Etat Olivier Curty. Le directeur de l'Economie recevait 41 édiles, tous issus de 22 communes touchées par un périmètre éolien du Plan directeur cantonal. Une réunion sans précédent, et interdite à la presse. «Les communes ont des interrogations et des inquiétudes

légitimes. Toutes leurs préoccupations ont été évoquées librement. Les élus communaux sont très sollicités sur ce dossier, et ils ont besoin de soutien», retient Olivier Curty.

Cette séance d'information et d'échanges a servi de rappel. Oui, planifier l'éolien est imposé par la loi fédérale. Il ne s'agit que d'«identifier des secteurs propices, où des parcs éoliens peuvent être étudiés». Mais aucune de ces études détaillées et de terrain, censées confirmer ou non le potentiel de chaque site, n'a été menée. Coûteuses (2 à 3 millions de francs par site), ces études incombent aux développeurs.

La séance a aussi permis de revenir sur la sélection de ces «secteurs propices». En éliminant les territoires protégés par des inventaires, quelque 59 périmètres ont pu être isolés – ce qui explique des recoupements avec d'anciens projets de développeurs. Les 59 survivants ont ensuite été classés, pour ne garder que les 7 meilleurs. On est loin des 30 projets fribourgeois prospectés entre 2010 et 2014.

Des mâts «à l'étude»

«Les conflits d'intérêts qui entachent ce processus de sélection n'ont pas été abordés», rapporte Jacques Dumas, député et syndic de Vuisternens-devant-Romont. Mais le critère du vent a fait débat. La «piste» évoquée en fin de séance: installer des mâts de mesure pour confirmer ou infirmer le potentiel de vent identifié. «Le cas échéant, si les mesures n'atteignent pas 4,5 m/s en moyenne (et hors tempêtes), ce sera suffisant pour supprimer une fiche éolienne» du Plan directeur cantonal, assure Olivier Curty. Cette piste est «à l'étude». Denis Grandgirard, syndic de La Sonnaz, propose de l'étendre aux 59 sites.

Deuxième piste: confier une expertise indépendante à un comité de pilotage coprésidé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement et la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), avec la participation des «milieux intéressés» et le soutien d'experts neutres. Les travaux dureraient plus d'un an. Mais les parties ne s'accordent pas sur les experts.

L'Etat s'en tient donc pour l'heure aux trois voies offertes par le droit et déjà traitées dans nos colonnes. C'est (primo) le recours déposé par onze communes le 1er février, pour pousser le canton à reconsidérer sa planification éolienne. Ce sont (secundo) les prises de position des communes, dans le cadre de la récente consultation sur la révision du plan directeur. Et c'est (tertio) le mandat «Fattebert - de Weck» déposé le 24 mars, pour demander la révision du volet éolien du plan directeur. «En attendant, nous sommes pris en étau entre ces procédures et la volonté démocratique de nos citoyens opposés à ces parcs», note Jacques Dumas.

Sur ce point, Olivier Curty a voulu rassurer les communes. Elles ne sont pas obligées d'adapter leur planification locale au plan directeur, autrement dit de créer une zone éolienne. Et si un développeur insiste? Il pourrait attaquer la commune, jusqu'au Tribunal fédéral. «Mais il devrait alors démontrer que le site qu'il vise est le meilleur des sept sites retenus. Et la commune pourrait, le cas échéant, faire valoir le vote négatif de sa population, même s'il a valeur consultative», explique David Sansonnens, secrétaire général adjoint de la DEEF.

Cet argumentaire a conforté Sâles dans son projet de consulter ses citoyens le 15 mai, se félicite le syndic Nicolas Hassler. Mais cette analyse juridique n'a pas rassuré tous les élus. «Je n'oserais pas garantir à mon assemblée que la commune a toutes les armes pour refuser un parc», confie Jacques Dumas. «On n'est jamais à l'abri à 100% d'un passage en force», abonde

Jacques Bourquenoud, conseiller communal à Ursy. Peu rassuré, Patrick Mayor, syndic de Villorsonnens, rappelle que Berne projette d'accélérer les procédures d'autorisation des éoliennes.

«Recommencer à zéro»

Mais l'heure est surtout à l'autonomie cantonale, estime Jean-Claude Cornu, syndic de Romont: «L'Etat veut laisser la justice décider. Mais si le canton doit produire sa part d'éolien, et si la population doit s'exprimer, il faut que le Conseil d'Etat ait le courage de déchirer ce plan vérolé par les doutes et de recommencer à zéro.» Cela reviendrait à suivre le mandat Fattebert - de Weck, qui a en tout cas la faveur des syndics de La Sonnaz, Sâles, Vuisternens, Villorsonnens, Le Châtelard ou Surpierre, tous contactés par *La Liberté*. Encore faudra-t-il accepter le résultat de cette étude, glisse un élu.

Cette séance n'a débouché sur aucun vote. Mais les syndics pensent que le message est passé. Témoin Patrick Mayor: «M. Curty nous a dit que ces discussions allaient alimenter les réflexions du Conseil d'Etat dans la recherche d'un consensus.» Le directeur de l'Economie confirme.